



Carte administrative des communes de la province du Hainaut visées par les notices.

- ▲ Commune dont la localité du même nom est concernée
- △ Commune dont la localité du même nom n'est pas concernée
- Autre localité concernée

Éditorial

En ce vingtième numéro de la Chronique, on se permettra un brin de nostalgie, d'autant que la « chroniqueuse » de la première heure quitte l'administration après tant de relectures patientes et attentives de ces notices.

Durant ces vingt années, l'archéologie a pris peu à peu une place, certes encore modeste, au sein de l'aménagement du territoire, avec des grandes réussites mais aussi quelques déconvenues.

Des procédures ont été instaurées, le décret de 1991 a été modifié et complété par ses arrêtés d'application mais il reste des difficultés dans l'utilisation et l'application de ces outils à la disposition des archéologues. Ces derniers restent en effet trop souvent tributaires des aménageurs notamment en matière de délais d'information, d'accès aux terrains, de conditions et délais de fouilles ou encore d'aide technique. La question de l'engagement rapide et temporaire de personnel n'a pas encore trouvé de solution simple et incontestable. La conséquence de ces écueils est une exécution d'interventions archéologiques pas encore suffisamment dictée par un choix raisonné.

Néanmoins, outre des fouilles marquantes, de grandes choses ont été réalisées ou mises sur pied comme les « Journées d'archéologie » et les « Journées du patrimoine » consacrées en 1997 à l'archéologie, qui ont montré aux citoyens la richesse de leur patrimoine.

L'atlas des sites du décret de 1991 est devenu inventaire (6 900 fiches en Hainaut fin 2011) et l'outil futur de la gestion de l'archéologie préventive en Wallonie, le zonage, prend forme. L'utilité et l'apport des études du paléoenvironnement ont été perçus et font désormais partie intégrante de la recherche archéologique.

En ces deux décennies, notre province aura vécu des moments importants avec entre autres les fouilles des tracés du TGV et de l'autoroute A8, celles de futures zones d'activité économique, des villes de Tournai, Mons, Ath, Chièvres,